composants centraux et complémentaires. Cette structuration permet de concilier robustesse fondamentale et souplesse d'évolution. Le prix à payer pour cela est une asymétrie radicale entre les acteurs qui sont en charge des composants centraux, ceux qui interviennent sur les éléments complémentaires et, en bout de chaîne, les utilisateurs qui peuvent naviguer entre les modules mais restent attachés à la plateforme à laquelle ils ont confié leurs traces. Ils en sont captifs dans la mesure où ils y ont déposé, avec le temps, un ensemble d'éléments qui les singularisent : leur réseau de connaissances, leurs habitudes de navigation, leurs historiques de recherches, leurs centres d'intérêt, leurs mots de passe, leurs adresses…

Le développement de ces écosystèmes d'application fondés sur des plateformes fermées marque une rupture fondamentale avec le principe d'organisation qui avait présidé à la conception initiale du World Wide Web. Le Web repose sur une architecture décentralisée dans laquelle un protocole générique de transaction (http) et un format d'identifiant uniforme (URI/URL) créent un espace de contenu « plat » auquel les agents humains et informatiques peuvent avoir accès de manière uniforme et sans médiation. La plateforme, à l'inverse, recrée de la médiation : elle met en place des boucles rétroactives dans lesquelles les interactions deviennent plus denses. L'objet technique qui sous-tend cette architecture hiérarchisée, c'est l'interface de programmation des applications (API) dont la plateforme est propriétaire. D'un côté, *via* les API, les grandes plateformes offrent aux applications qui s'y nichent les données de base qui leur sont indispensables pour y prospérer ; d'un autre côté, la plateforme accède aux informations additionnelles que celles-ci génèrent. Et la plateforme accumule d'autant plus de données que l'écosystème s'étoffe. C'est ce que montre l'exemple de Google Maps :

En 2005, Google a lancé Google Maps et a fourni presque immédiatement une API. L'API permettait à des tiers d'ajouter ou de superposer d'autres données sur la carte de base de Google, créant ainsi des « surcouches » cartographiques. En d'autres termes, Google a transformé les cartes en objets programmables, avec Google Maps comme plateforme. Des exemples similaires se sont multipliés par l'ajout d'API à la plupart des produits Google. Comme pour Facebook, les principaux avantages pour Google sont les données sur l'activité des utilisateurs renvoyées par l'API et l'omniprésence de son interface de marque, tandis que la myriade d'applications connectées à la plateforme Google bénéficient de la possibilité de s'appuyer sur les données fournies par Google [1].

Le passage de l'architecture ouverte et horizontale du Web à la structure en couches hiérarchisées des plateformes coïncide avec l'accumulation d'une excédence socionumérique dans le Cloud. La mise à disposition individualisée et instantanée de ces ressources collectives entraîne un bouleversement de nos existences personnelles et de la vie sociale. Connecté en permanence, notre « être-cyborg » se densifie. Se proposant de nous délester de ce qu'il y a de plus mécanique dans nos activités cognitives [2], les algorithmes apportent à chacun de nos rôles le secours immédiat et continu de notre force commune. À mesure que ces interventions se multiplient, nos vies se lient plus étroitement au Cloud.

Les formes de cet enracinement dans les strates numériques des plateformes sont modelées par les stratégies de profit des firmes. La qualité du service proposé croît avec les profits à mesure que les utilisateurs engendrent davantage de données. Les plateformes ont donc intérêt à enserrer les utilisateurs dans leur écosystème en limitant l'interopérabilité avec leurs

1. *Idem.* Ce qui entrave aussi le travail des développeurs d'applications qui doivent se dédier à une plateforme unique, ou bien maintenir de multiples versions du même produit.
2. Dominique CARDON, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des Big Data*, Seuil, Paris, 2015.

compétiteurs [1]. Leur montée en puissance s'accompagne donc d'une logique de fragmentation d'Internet.

Les plateformes sont en train de devenir des fiefs. Outre la logique territoriale d'accaparement des sources de données originales, la boucle de rétroaction inhérente aux services numériques crée pour les sujets une situation de dépendance. Ceci non seulement parce que les algorithmes qui se nourrissent de l'observation de nos pratiques sont en train de devenir des moyens de production indispensables à l'existence ordinaire, mais encore parce que l'inscription des individus dans les plateformes y est rendue durable par un effet de verrouillage dû à la personnalisation de l'interface et à des coûts de sortie élevés [2].

En fin de compte, le territoire numérique organisé par les plateformes est fragmenté en infrastructures rivales et relativement indépendantes les unes des autres. Qui contrôle ces infrastructures concentre un pouvoir à la fois politique et économique sur celles et ceux qui y ont partie liée. L'envers de la logique de la surveillance propre à la gouvernementalité algorithmique est l'attachement des sujets à la glèbe numérique.

Une autonomie en trompe l'œil

La question de la nature du lien entre les plateformes de mobilité et les travailleurs a suscité de grandes controverses à propos des relations de travail à l'âge du management algorithmique. Le cas Uber est à cet égard paradigmatique, avec une question récurrente pour les 3,9 millions de chauffeurs inscrits sur la plateforme au 31 décembre 2018 : sont-ils, comme l'affirme Uber, des travailleurs indépendants qui contractent librement avec elle ? Ou bien doivent-ils être considérés comme des employés

1. Jean-Christophe Plantin *et al.*, « Infrastructure studies meet platform studies in the age of Google and Facebook », *loc. cit.*, p. 299-300.
2. Adam Candeub, « Behavioral economics, Internet search, and antitrust », *I/S. A Journal of Law and Policy for the Information Society*, vol. 9, 2014, p. 409.

à couvrir l'ensemble de la population humaine et organisationnelle du pays. Individus, firmes ou administrations, toutes les entités ont vocation à être progressivement intégrées à ce système hybride, public-privé. Ce programme a été officiellement lancé en 2013 avec le mot d'ordre « Valoriser la sincérité et punir l'insincérité[1] ». Comme le détaille une résolution du Conseil d'État, l'autorité gouvernementale suprême, il s'agit d'encourager les comportements jugés responsables sur les plans financier, économique et sociopolitique, et de sanctionner ceux qui ne le sont pas :

> Ce programme recourt à l'encouragement pour préserver la confiance, et à la contrainte pour limiter la perte de confiance. Il s'agit de produire des incitations qui favorisent l'honnêteté et la responsabilité dans la société tout entière. [...] C'est là une méthode de perfectionnement du système de l'économie de marché socialiste qui accélère et améliore la gouvernance sociale[2].

L'objectif premier du système de crédit social est économique. Jusque récemment, l'accès des ménages chinois au crédit bancaire était très limité. La constitution d'un registre de notation vise à développer le système financier, comme ce fut le cas aux États-Unis avec l'essor du *credit score* après guerre[3]. L'idée est d'accumuler et de centraliser de l'information sur les emprunteurs afin de faciliter l'accès des ménages au crédit bancaire. Mais le terme utilisé, *shehui xinyong*, que l'on traduit

1. 3e plénum du 18e congrès du Parti communiste chinois, novembre 2013, cité par Rogier Creemers, « Planning outline for the construction of a social credit system (2014-2020) », China Copyright and Media (blog), 14 juin 2017.
2. *Idem.*
3. Dans ce pays, le système le plus utilisé est géré par la société Fair Isaac Corporation. Il repose sur la pondération de cinq éléments : la régularité des remboursements, le niveau d'endettement, l'ancienneté de l'historique de crédit, le type de crédit utilisé et les demandes de crédit. La combinaison de ces différentes métriques aboutit à une note, inscrite dans un registre national, qui permet aux banquiers de décider de l'octroi ou non d'un prêt et d'en préciser les conditions.

par crédit social, signifie plus largement digne de confiance, fiable, intègre. Comme l'explique le Premier ministre Li Keqiang, une économie de marché repose sur la confiance, et le système de crédit social correspond à ce fonctionnement :

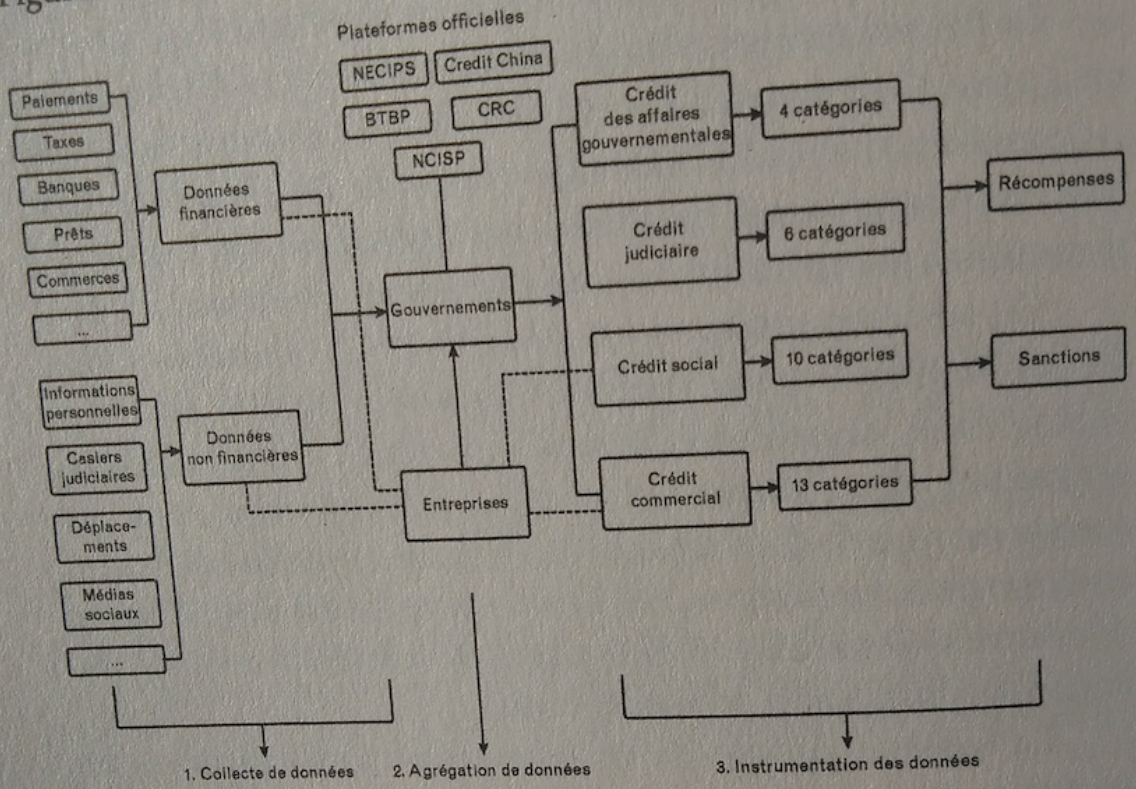
> Un système de crédit fin fournit aux entités du marché les informations dont elles ont besoin pour leurs opérations commerciales. Une liste noire devrait être établie. L'accès à l'information et le partage de celle-ci peuvent servir d'incitation ou de discipline et contribuent à réduire les coûts de transaction et à améliorer l'environnement commercial [1].

De fait, les détournements de fonds, la violation des règles environnementales ou le non-respect des normes de sécurité alimentaire sont des problèmes endémiques dans la société chinoise. Fraude et corruption participent d'un climat de défiance généralisée qui doit être mis en rapport avec les privatisations et la libéralisation de larges pans de l'économie. Ces réformes ont participé à la hausse brutale des inégalités depuis les années 1980 [2]. Or plus les sociétés sont inégales, moins les individus peuvent espérer un comportement coopératif des autres, et moins la confiance est répandue [3].

Le leadership du Parti communiste chinois entend donc s'attaquer à la détérioration de la confiance. Et la méthode choisie, c'est surveiller et punir. L'idée clé est que « la confiance, perdue quelque part, sera partout limitée [4] ». Un agent pris en

1. Zhang Hue, « Social credit system work progressing », chinadaily.com, 7 juin 2018.
2. Thomas Piketty, Li Yang et Gabriel Zucman, « Capital accumulation, private property and rising inequality in China, 1978-2015 », *NBER Working Paper*, n° 23368, 2017.
3. Henrik Jordahl, « Inequality and trust », sous le titre « Economic inequality », *in* Gert Tinggaard Svendsen et Gunnar Lind Haase Svendsen (dir.), *Handbook of Social Capital*, Edward Elgar, Londres, 2009.
4. Mareike Ohlberg, Ahmed Shazeda et Bertrand Lang, « The complex implementation of China's social credit system », *China M* ... ute for China Studies, 12 décembre 2017.

Figure 2. Organisation du système chinois de crédit social



Les lignes en pointillé indiquent les rôles non officiels mais prévus des entreprises privées dans la construction du système de crédit social officiel ; leurs systèmes de crédit privés se concentrent sur le crédit social et commercial.
NCISP : *national credit information sharing platform* ; CRC : *credit reference center* ; NECIPS : *national enterprise credit information publicity system* ; BTBP : *blacklist of trust-breaking platform.*
Source : Fan LIANG *et al.*, « Constructing a data-driven society », *loc. cit.*, p. 427.

de planification, la Commission nationale du développement et de la réforme. D'après l'agence de presse officielle chinoise

Dans le deuxième moment, celui de l'agrégation et du traitement, les choses sont moins claires. Outre la NCISP, on sait que cinq plateformes sont chargées de compiler les informations recueillies, mais les mécanismes sur lesquels reposent l'agrégation et le traitement des données sont tenus secrets. Toutefois le dispositif a beau être massif, il demeure relativement peu sophistiqué, permettant surtout de mettre en relation des données dispersées entre divers corps administratifs. Rien à voir, donc, avec la note sociale unique de *Black Mirror*. Et rien n'indique qu'au niveau central l'action administrative soit guidée par des modèles de prédiction des comportements, du type de ceux mobilisés par le marketing en ligne et dénoncés par Shoshana Zuboff. Toujours est-il que l'ambition d'un pilotage semi-automatique du social demeure l'objectif affiché des autorités chinoises.

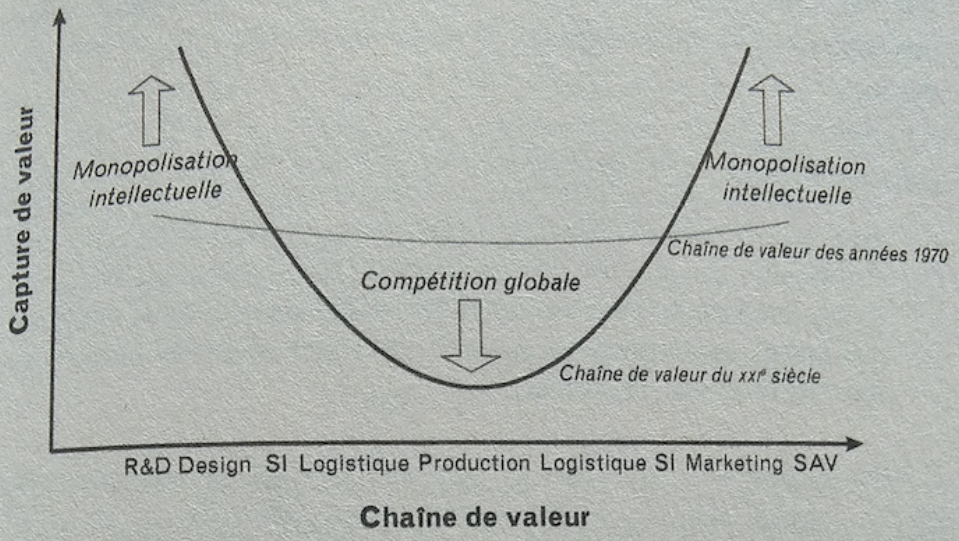
Dans le troisième moment, celui du passage à l'action, le principal mécanisme incitatif recourt à une logique de bonus-malus. L'ensemble des individus, des entreprises et des organismes publics est divisé en trois catégories : les ordinaires qui suivent les procédures normales, les entités non dignes de confiance qui voient leurs existences compliquées dans tous les domaines, et les entités exemplaires qui bénéficient de procédures facilitées, de contrôles administratifs allégés et d'accès aux marchés simplifiés.

L'ambivalence du projet apparaît clairement dans cette déclaration du Premier ministre chinois :

> Nous favoriserons un meilleur partage de l'information entre les ministères, de sorte que le public et les entreprises aient besoin de faire moins de démarches auprès des ministères, que les procédures soient simplifiées et que le service soit amélioré. Nous allons réduire la bureaucratie et éradiquer les illégalités afin de garantir aux citoyens une plus grande égalité des chances et d'élargir l'espace pour leur créativité [1].

1. « China's promotion of "Internet Plus governance" », english.gov.cn.

Figure 3. ***Smile curve*** **de la répartition de la valeur dans les chaînes globales**



dans les chaînes globales (figure 3). Au milieu de la courbe se trouvent les activités les plus standardisées et les moins intensives en connaissances, celles qui sont massivement délocalisées depuis les années 1990. C'est sur ces segments que la compétition est la plus vive et, par conséquent, la capacité à capter de la valeur la plus faible. Aux deux extrémités de la courbe se trouvent les activités les plus en amont et en aval de la production, c'est-à-dire les tâches de conception d'un côté, et de mise à disposition du client de l'autre. Ce sont les segments les plus intenses en connaissances, où la captation de valeur est maximale.

Le principe de Babbage magnifié

Polymathe, concepteur en 1821 d'un premier prototype mécanique de l'ordinateur appelé machine à différences, Charles Babbage partait d'un constat simple : une production donnée exige que des compétences différentes soient mobilisées. Or

Aujourd'hui, pour peu qu'on y prête attention, les spectres du féodalisme sont légion [1]. Des philosophes, des juristes et des anthropologues n'hésitent pas à mobiliser la référence à cet âge révolu pour penser les problèmes de notre époque : dévitalisation des processus démocratiques dans les sociétés occidentales, fragmentation de l'ordre juridique dans la mondialisation ou encore omniprésence des motifs d'appropriation dans les pratiques managériales [2].

Ma question est plus précise. Elle porte sur la pertinence de la notion de féodalisme pour rendre compte de certaines

1. Je dois cette idée à la lecture d'un texte non publié de Thierry Labica, « "Neofeudalism" or the insights of neoliberalism dystopianized », miméo, 2011.
2. Outre le concept habermassien de refeodalisation de la sphère publique discuté dans le chapitre 3, on peut mentionner trois autres utilisations marquantes. L'anthropologue Katerine Verdery a développé l'hypothèse d'une « transition du socialisme au féodalisme » dans le contexte de l'involution économique en Europe centrale et orientale au début des années 1990. Elle pointe les logiques de fragmentation de l'espace économique et la reconstitution de réseaux d'allégeances locaux en réaction au choc des mesures de libéralisation économique.
En France, des juristes relèvent des indices de féodalité dans l'essor des autorités indépendantes, la profusion des lois en procédures pénales, ou encore les possibilités élargies d'autorégulation dans le domaine du droit social et des activités sportives. Cette diversification des sources et des acteurs sociaux et institutionnels dans la création du droit débouche sur une absence d'unité et un affaiblissement de l'idée régulatrice d'intérêt général. Or la pluralité du droit était un trait caractéristique de l'Ancien Régime, contre lequel sont construits les principes juridiques hérités de 1789. Elle correspondait à la diversité des droits seigneuriaux qui manifestaient eux-mêmes la prééminence du lien personnel et de dépendance dans le système féodal.
Enfin, David Graeber s'interroge sur les « jobs à la con » (*bullshit jobs*), ces emplois inutiles et dénués d'intérêt qui prolifèrent dans nos sociétés pourtant obsédées par la recherche de la performance et de son objectivation par la mesure. Il avance que ce phénomène résulte d'une nouvelle forme d'indistinction du politique et de l'économique qui, en rupture avec les principes du capitalisme, donne naissance à un « féodalisme managérial » marqué par la prééminence du processus d'appropriation, de distribution et d'allocation des ressources.
Cf. Katerine Verdery, *What Was Socialism, and What Comes Next ?*, Princeton University Press, Princeton, 1996, chapitre VIII ; José Lefebvre (dir.), *L'Hypothèse du néo-féodalisme. Le droit à une nouvelle croisée des chemins*, CEPRISCA/PUF, Amiens/Paris, 2006 ; Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, cours au Collège de France, 2012-2014 ; Alain Supiot, *Poids et mesures du monde*, Institut d'études avancées de Nantes/Fayard, Nantes/Paris, 2015 ; David Graeber, *Bullshit Jobs*, Les liens qui libèrent, Paris, 2018, chapitre V.

de protection et de justice[1] ». Voici comment ils résument leur thèse :

> Le manque général d'ordre obligeait les paysans à dépendre d'individus spécialisés possédant des compétences et des équipements militaires supérieurs [...]. C'est un cas classique de bien public, puisque la protection d'une famille paysanne impliquait aussi la protection de ses voisins. Chaque paysan aurait donc été enclin à laisser son voisin payer les frais ; dans un tel cas, une certaine forme de coercition était nécessaire pour obtenir les ressources indispensables à la défense.
> La puissance militaire du seigneur lui donnait la force d'assurer la collecte de ces ressources. Logiquement, elle a également fait de lui la personne en charge du règlement des différends [...]. C'est ainsi que l'administration de la justice s'ajouta très tôt au rôle de protecteur du seigneur[2].

Cette théorie contractuelle du servage au sein du domaine seigneurial est fondée sur trois présupposés décrivant la situation initiale :

1) un contexte d'insécurité généralisée qui résulte d'une situation d'anarchie politique ;

2) l'existence de deux classes d'agents, les uns dotés d'une capacité militaire, les autres en étant dépourvus et qui sont en demande de protection ;

3) le caractère de bien public, c'est-à-dire de non-rivalité et de non-excluabilité, de la protection seigneuriale.

À ces trois prémisses s'ajoutent deux hypothèses indispensables pour asseoir la logique contractuelle :

4) l'existence d'« un marché du travail rudimentaire[3] », ce qui implique que les serfs étaient fondamentalement libres. North et Thomas considèrent en effet que la concurrence entre seigneurs pour le contrôle du travail, l'absence d'autorité centrale et l'existence de vastes terres libres concourent à donner aux serfs une option de sortie ;

5) le fait que le paysan était « protégé des changements arbitraires dans les termes du contrat[1] » de la part des seigneurs.

C'est à partir de ces cinq points que North et Thomas croient pouvoir affirmer que le servage représente « une solution efficiente » à une situation caractérisée par « l'anarchie, l'autarcie locale et des capacités militaires différenciées »[2].

Si leurs deux premiers énoncés peuvent être considérés comme des simplifications acceptables, les trois autres en revanche sont très problématiques. On peut d'abord leur répondre que la protection n'était pas un bien public mais un service pouvant être rationné[3]. À la différence de la dissuasion mutuelle entre les États modernes ou des fortifications de la commune médiévale, le château fortifié ne protégeait pas les biens des paysans contre les pillages. Le village et les fermes étaient situés à l'extérieur de la zone fortifiée. De plus, les personnes elles-mêmes ne disposaient pas de garanties indiscriminées : la place dans les châteaux était limitée et, surtout, le seigneur pouvait décider ou non d'accorder sa protection aux différents individus. Du fait de ces caractéristiques de rivalité et d'excluabilité, la protection des paysans n'était absolument pas un bien public et mettait chacun d'eux à la merci de l'arbitraire du seigneur. La justice n'était pas davantage un bien public. Les individus ne disposaient d'aucune garantie et pouvaient être traités comme des hors-la-loi, également au bon vouloir du seigneur.

Ensuite, l'idée selon laquelle il existait un marché rudimentaire du travail est erronée. Les paysans n'étaient pas en position de mettre en concurrence différentes offres de protection offertes par les seigneurs car ils devaient faire face à des coûts de sortie

1. *Idem.*
2. *Idem.*
3. *Ibid.*, p. 779.

1. *Idem.*
2. *Ibid.*, p. 802.
3. Stefano Fenoaltea, « The rise and fall of a theoretical model : the manorial system », *The Journal of Economic History*, vol. 35, n° 2, 1975, p. 388.

élevés – afférents aux déplacements, dans une époque où les voies de communication étaient difficilement praticables et risquées. De surcroît, en raison de la faible circulation monétaire les paysans auraient dû emporter avec eux des outils et des réserves alimentaires leur permettant de subsister jusqu'à la moisson suivante. La fuite aurait aussi impliqué des coûts élevés en termes de pertes de revenu car, même s'il existait des terres arables non utilisées, celles-ci devaient être défrichées et préparées avant d'offrir des rendements équivalents à celles déjà occupées.

Enfin, si la fuite s'organisait en groupe, pour peu qu'elle réussisse à échapper à la vigilance et aux représailles du seigneur, elle attirerait inévitablement l'attention d'un nouveau protecteur autoproclamé, ce qui ramènerait la troupe à la situation de départ. Comme le résume un des premiers critiques de North et Thomas :

> Les serfs avaient donc le choix entre supporter le servage là où ils se trouvaient ou bien supporter d'importants frais de déménagement et d'installation pour, *in fine*, parvenir à une nouvelle situation soit d'isolement (avec les désavantages qui s'y rattachent), soit d'un retour à un probable servage ailleurs [1].

Quant au dernier point mis en avant par les deux auteurs, l'idée que les paysans étaient protégés de changements arbitraires dans les termes du contrat, il contredit frontalement, comme le rappelle Robert Brenner, ce qui fait la spécificité du féodalisme :

> C'est précisément la conjonction des exactions arbitraires de la part des seigneurs et du contrôle de ceux-ci sur la mobilité des paysans qui donne à l'économie de servage médiévale ses caractéristiques spécifiques : l'extraction du surplus par l'application directe de la force plutôt que par un échange égal par contrat [2].

1. *Ibid.*, p. 389.
2. Robert Brenner, « Agrarian class structure and economic development in pre-industrial Europe », *Past & Present*, vol. 70, n° 1, 1976, p. 35.

North et Thomas se contredisent d'ailleurs eux-mêmes sur ce point essentiel quand ils introduisent la nécessité d'« une forme de coercition » de la part des seigneurs pour obtenir des paysans les ressources nécessaires à la défense commune. Contrat ou contrainte, il faut choisir. L'ambivalence des auteurs est révélatrice de l'impasse de leur démarche. Étant donné les coûts de sortie élevés et le rationnement de l'offre de protection, les paysans étaient à la merci de leur seigneur. La protection et l'exercice de la justice n'étaient donc pas des services librement acquis dans le cadre d'un arrangement contractuel. Au contraire, comme le résume Mehrdad Vahabi, « l'extorsion était le prix de la protection pour les paysans [1] ».

Une autre façon de concevoir le servage part de la notion de prédation, définie comme un mécanisme d'allocation appropriatif appuyé par la violence [2]. Dès la situation initiale, le prédateur se situe en position dominante par rapport à la proie. Cette asymétrie primordiale est constitutive de ce type de relations [3]. À l'aune de cette définition, le féodalisme peut être caractérisé par la prééminence de rapports de prédation entre les seigneurs et leurs sujets : les premiers protègent les seconds mais exercent simultanément sur eux une contrainte extra-économique – une violence effective ou potentielle – qui est la condition de l'extorsion d'un paiement. Si l'idée de prédation permet de mieux caractériser le féodalisme que la notion de contrat, elle ne suffit cependant pas à saisir la structure dans son ensemble.

Les causes sociopolitiques de la crise du féodalisme

Dans une contribution novatrice, Mathieu Arnoux considère que le facteur décisif de la dynamique de croissance

1. Mehrdad Vahabi, *The Political Economy of Predation. Manhunting and the Economics of Escape*, Cambridge University Press, New York, 2016, p. 295.
2. *Idem.*
3. *Ibid.*, p. 100.

Tableau 4. **Combinatoire des modes de production : esclavagisme, féodalisme et capitalisme**

	Esclavagisme	Féodalisme	Capitalisme
Moyens de production	Monopolisation par les esclavagistes.	Terre détenue par les seigneurs, instruments par leurs dépendants.	Monopolisation par les capitalistes.
Travail	Non libre.	Non libre.	Libre.
Procès de travail	Subordonné et coopératif.	Indépendant et individuel.	Subordonné et coopératif.
Extraction du surplus	Consubstantielle à la production.	Disjointe.	Consubstantielle à la production.
Productivité	Faible.	Faible.	Dynamique.

L'approche combinatoire de ces trois modes de production – esclavagisme des plantations, féodalisme et capitalisme – permet de mettre en évidence la singularité de chacun (tableau 4). Le mode de production féodal possède trois traits distinctifs : la propriété d'une partie des outils de production par les producteurs directs, leur autonomie dans l'organisation de procès de travail pour l'essentiel individuels et fragmentés et, enfin, le caractère disjoint du prélèvement seigneurial par rapport au procès de travail lui-même. S'il n'a aucun élément en partage avec le mode de production capitaliste, il se définit, comme l'esclavagisme, par la non-liberté du travail et l'absence de dynamique d'accroissement systématique de la productivité. Contrairement, donc, au capitalisme, le féodalisme n'est pas productiviste.

Mon pari est que ce repérage des caractéristiques du féodalisme nous aide à mieux comprendre les mutations du capitalisme contemporain. Peut-on identifier des formes de résurgence paradoxales de logiques féodales dans des sociétés où la production marchande s'est pourtant généralisée ?

Tableau 5. **Rareté et rendements pour différents moyens de production : la terre, l'industrie et le digital**

	Rareté	Rendements
Terre	**Absolue**	Décroissants
Industrie	Relative	**Croissants**
Digital	**Absolue**	**Croissants et infinis**

On voit bien que le digital se distingue des autres moyens de production que sont la terre et le capital industriel. Sa singularité est d'associer la rareté des sites stratégiques de capture des données avec des rendements croissants infinis (tableau 5). Et, comme nous le constaterons, cette nouvelle configuration perturbe le processus de compétition réelle qui constitue le moteur du capitalisme.

Un rapport de dépendance

À cette structure de coûts particulière s'ajoute un rapport de dépendance propre au monde des Big Data et des algorithmes.

Il existe de nombreuses sources de données originales, par exemple celles sur la biodiversité collectées par les biologistes, ou les données produites par les stations météorologiques, ou bien encore les données de la statistique publique en matière de démographie ou de fiscalité. Mais ce qui caractérise le *Big Other* de Zuboff, c'est la montée en puissance de données qui constituent l'envers des services numériques. Les individus et les organisations consentent à se défaire de leurs datas en échange des effets utiles que leur fournissent les algorithmes. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est ainsi que se forment de puissantes boucles de rétroaction où des phénomènes d'intrusion grandissante et de performance algorithmique accrue se nourrissent l'un l'autre. C'est ce que l'on appelle, dans le jargon de la Silicon Valley, l'« *hyper-*

Cette science-fiction qui décrit une cybernétique de la valeur d'usage se trouverait désormais à portée de main, comme l'explique, à son corps défendant et en escamotant la question du travail, le cabinet de conseil McKinsey :

> Les principales entreprises développent des systèmes de planification hautement intégrés qui utilisent déjà les solutions d'analyse et d'apprentissage automatique les plus perfectionnées. Ces méthodes de haute technologie, également appelées « planification avancée », prendront, à l'avenir, le pilotage [de l'activité économique] [...]. Comme une main invisible, le système fonctionne de manière autonome, efficace et efficiente. Les planificateurs ne doivent intervenir que dans des cas exceptionnels pour vérifier et apporter des corrections. De plus, le système améliore la précision des prévisions car il s'appuie sur des sources de données très nombreuses et il les interconnecte grâce à l'intelligence artificielle et aux techniques d'apprentissage machinique. Parallèlement, la planification avancée entraîne une intégration toujours plus étroite de la gestion des stocks, des achats, de la logistique, du marketing et des ventes, ce qui produit une forte amélioration de l'efficacité des processus [1].

L'avenir appartient à la main invisible des algorithmes. Grâce aux boucles de rétroaction numériques, le détour appauvrissant et chaotique par la marchandise devient moins nécessaire pour faire tenir la division du travail. À l'aube de l'hégémonie de ce nouveau genre de calcul économique, la question se pose de savoir quels en seront les opérateurs. Les chefs des citadelles techno-féodales prétendent monopoliser le contrôle intellectuel des processus socioéconomiques de production et de consommation. Mais les résistances à la déréalisation des individus forment un obstacle très sérieux à ce projet. L'avènement de l'« individu totalement développé »

1. Nikolaus Fôbus, Tim Lange, Markus Leopoldseder et Karl-Hendrik Magnus, *The Invisible Hand. On the Path to Autonomous Planning in Food Retail*, McKinsey Institute, août 2019.